

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

**L'action des pouvoirs publics en faveur de la justice sociale est-elle efficace ?**

### DOCUMENT 1

#### Origine sociale des étudiants français en 2014-2015 (en %)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,1	30	12,7	12,7	10,8	13,1	11,5	100
Formations d'ingénieurs	11,5	46,5	11,7	7,5	6	7,4	9,3	100
CPGE <sup>(1)</sup>	10,6	49,5	12	10,1	6,4	6,4	5,1	100
Écoles de commerce, gestion vente et comptabilité	13,9	37,1	6,4	4,5	2,5	5,1	30,4	100
Écoles normales supérieures <sup>(2)</sup>	12,1	53,2	12,3	6,7	2,7	4,8	8,1	100
Ensemble des étudiants français	9,8	30,3	11,9	11,9	10,7	11,8	13,5	100
Ensemble des français de 18 à 23 ans	13,1	17,5	17,7	8,9	29,2	6,8	6,8	100

Champ : France métropolitaine + DOM

Source : *Repères et références statistiques*, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2016.

(1) CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles.

(2) Écoles normales supérieures : Écoles très sélectives de l'enseignement supérieur dont la mission est de former des enseignants et des chercheurs.

## DOCUMENT 2

### Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation<sup>(1)</sup> en 2015

En euros par unité de consommation

	Décile 1	Décile 10
<b>Niveau de vie avant redistribution (A)</b>	<b>3370</b>	<b>71270</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>-140</b>	<b>-15510</b>
Financement de la protection sociale	-150	-5310
Impôts directs	10	-10200
<b>Prestations</b>	<b>6630</b>	<b>240</b>
Prestations familiales	1970	180
Aides au logement	2060	10
Minima sociaux <sup>(2)</sup> et RSA activité <sup>(3)</sup>	2600	50
<b>Niveau de vie après prélèvements et prestations (B)</b>	<b>9850</b>	<b>55990</b>
<b>Taux de redistribution (B - A)/A (en %)</b>	<b>192,3</b>	<b>-21,4</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : *INSEE Références*, Portrait social 2016, Niveaux de vie et redistribution, d'après des données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; DREES et INSEE, modèle Ines 2015.

(1) Par unité de consommation : Méthode de calcul qui tient compte de la taille et de la structure du ménage.

(2) Minima sociaux : prestations sociales, versées sous conditions de ressources et sans contrepartie de cotisations, qui visent à assurer un revenu minimal à une personne ou à sa famille (ex : minimum vieillesse, allocation pour adulte handicapé, etc...).

(3) RSA activité : le Revenu de Solidarité Active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il se compose d'un montant forfaitaire (RSA socle) et d'un complément égal à 62% des revenus professionnels du foyer (RSA activité).

## DOCUMENT 3

Menée auprès d'adultes ayant eu recours aux services d'hébergement et de distributions de repas en 2012, l'enquête Sans-domicile permet d'analyser le recours aux droits et services des personnes sans domicile francophones, de nationalité française ou étrangère. Les résultats soulignent les difficultés accrues qu'elles rencontrent pour bénéficier du système de protection sociale et de solidarité. Les démarches auprès des professionnels des secteurs sanitaire et social dépendent fortement du mode principal d'hébergement. Parmi les sans-abri, c'est-à-dire les personnes ayant dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation, une sur quatre déclare ne pas avoir été en relation avec un médecin ou un travailleur social pendant l'année écoulée, contre 2 % à 3 % des personnes ayant dormi dans un logement ordinaire accompagné, un hébergement collectif ou à l'hôtel. Concernant le recours aux prestations sociales, 40 % des personnes sans domicile ne perçoivent aucune prestation. Ces personnes présentent un profil particulier : six sur dix sont étrangères (+19 points par rapport à l'ensemble des sans-domicile) et plus du tiers ont moins de 30 ans (+10 points). Plus d'une personne sans domicile sur dix ne remplit pas les conditions d'éligibilité en raison du critère lié à la stabilité de résidence. Parmi les personnes considérées comme « potentiellement éligibles » aux prestations sociales, le RSA<sup>(1)</sup> constitue la principale prestation perçue : 34 % des personnes sans domicile en ont bénéficié le mois précédant l'enquête. Les deux tiers des personnes qui n'ont pas demandé le RSA pensent être inéligibles au dispositif. Enfin, les services d'hébergement sont peu sollicités par les personnes sans domicile. À peine un tiers d'entre elles ont déposé une demande de recours au droit au logement opposable (DALO)<sup>(2)</sup> pour faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Seulement 15 % ont par ailleurs déjà sollicité les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), en raison notamment d'un manque de connaissance sur ces services. Enfin, huit personnes sans domicile sur dix n'ont pas appelé le 115<sup>(3)</sup> depuis un mois.

Source : « Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile », Anne LEGAL, *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2015.

- (1) Revenu de solidarité active : il est versé aux personnes sans ressources afin de leur assurer un revenu minimum.
- (2) Le droit opposable au logement est un droit qui permet aux personnes mal logées ou sans-domicile de faire valoir leur droit à un logement digne.
- (3) Le 115 est un numéro d'urgence du Samu social que peuvent appeler les personnes rencontrant des difficultés de logement.

## Épreuve composée

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.*

*2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.*

*3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

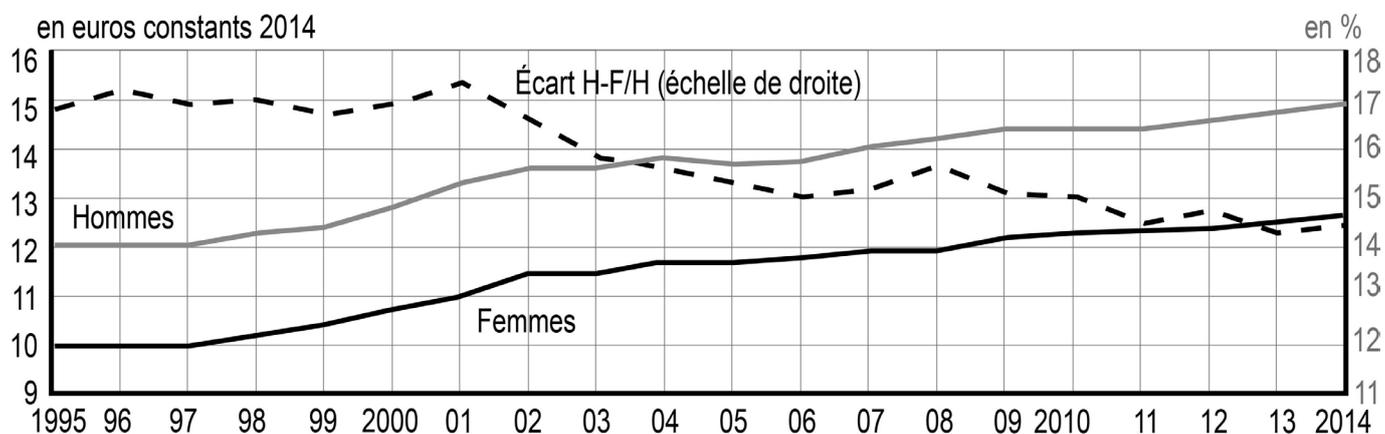
### **Première partie : Mobilisation des connaissances**

1. À l'aide d'un exemple, présentez la notion de bien commun. (3 points)
2. Présentez un facteur de fragilisation du rôle intégrateur du travail. (3 points)

## Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document, puis vous caractériserez l'évolution des inégalités de salaires qu'il met en évidence.

### Évolution des salaires nets horaires moyens (échelle de gauche) et de l'écart femmes-hommes (échelle de droite) dans le secteur privé depuis 1995



Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé de 16 à 64 ans, hors agriculteurs exploitants, artisans commerçants ayant statut de salarié, et hors salariés des particuliers-employeurs, activités extraterritoriales, apprentis, stagiaires.

Source : « Emploi, chômage, revenu du travail », *INSEE Références*, 2017.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire  
(10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet :** À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la recherche de compétitivité détermine les choix de localisation des entreprises.

**DOCUMENT 1**

**Flux mondiaux d'investissements directs à l'étranger\* (IDE) par région**

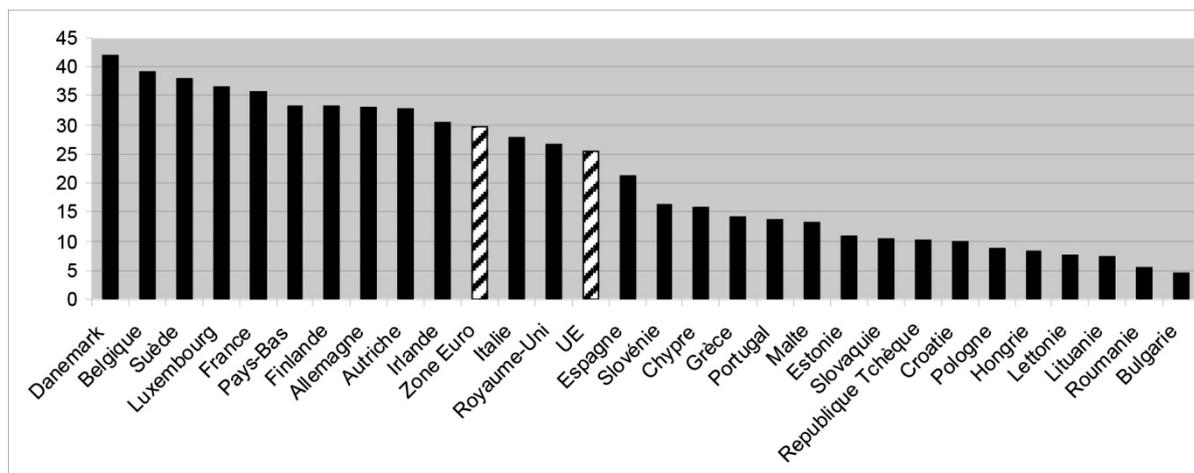
En %	Entrées d'IDE		Sorties d'IDE	
	2013	2015	2013	2015
Pays développés	47,7	54,6	63,0	72,3
<i>dont : - Europe</i>	<i>22,7</i>	<i>28,6</i>	<i>24,4</i>	<i>39,1</i>
<i>- Amérique du Nord</i>	<i>19,8</i>	<i>24,3</i>	<i>27,7</i>	<i>24,9</i>
Pays en développement	46,4	43,4	31,2	25,6
<i>dont : - Afrique</i>	<i>3,7</i>	<i>3,1</i>	<i>1,2</i>	<i>0,8</i>
<i>- Asie</i>	<i>30,2</i>	<i>30,7</i>	<i>27,4</i>	<i>22,5</i>
<i>- Amérique latine et Caraïbes</i>	<i>12,3</i>	<i>9,5</i>	<i>2,5</i>	<i>2,2</i>
Pays en transition	5,9	2,0	5,8	2,1

Source : *Rapport sur l'investissement dans le monde*, CNUCED, 2016.

\* IDE : Les investissements directs à l'étranger désignent des flux de capitaux réalisés par les entreprises développant leur activité productive à l'étranger.

## DOCUMENT 2

### Coût horaire de la main-d'œuvre en euros en 2016 (Entreprises de 10 salariés et plus, hors agriculture et administration publique)



Source : D'après Eurostat, avril 2017.

## DOCUMENT 3

Le territoire est susceptible d'intervenir dans la capacité d'innovation de l'entreprise par le biais des ressources humaines, en particulier par la présence sur place d'une main-d'œuvre disposant de qualifications en phase avec les blocs de savoirs constitutifs de l'activité de l'entreprise. Ceci concerne au premier chef la main-d'œuvre très qualifiée directement engagée dans l'activité de recherche et développement, mais l'accès à des qualifications spécifiques de niveau intermédiaire peut également être recherché de la part de firmes ayant mis en place des modes d'organisation tournés vers l'apprentissage. Lorsque la main-d'œuvre disposant des qualifications spécifiques manque sur un territoire, l'entreprise peut tenter de faire venir du personnel d'ailleurs. Il est alors nécessaire que le territoire d'implantation soit attractif vis-à-vis des critères de localisation résidentielle de la main-d'œuvre qualifiée : marché du travail suffisamment actif et diversifié permettant au conjoint de trouver un emploi conforme à ses aspirations, qualité du système éducatif pour la scolarité des enfants, des infrastructures de loisirs, du cadre de vie, du climat...

L'innovation est de moins en moins une activité qui s'exerce en circuit fermé. Les entreprises qui souhaitent renforcer leur capacité d'innovation sont à la recherche d'un environnement stimulant. Le territoire peut ainsi se révéler porteur d'externalités de connaissance pour les firmes qui y sont implantées : circulation de la main-d'œuvre qualifiée, échanges avec les institutions de recherche... [...]

Les entreprises peuvent alors rechercher la proximité d'institutions de recherche travaillant dans les domaines du savoir qui intéressent l'entreprise. Elles peuvent également valoriser la proximité d'entreprises qui, appartenant au même secteur ou non, développent des bases de compétences dans les mêmes champs de savoir.

Source : « Localisation des firmes et développement local », *Cahier de Recherche du CREDOC*, n°159, Octobre 2001.